

La FAQ du SIAM

(Foire Aux Questions)

Exemples de questions reçues de la part d'équipes d'animation :

- « Ai-je le droit d'accompagner cet enfant pendant sa toilette ? »
- « Comment faire pour accompagner un enfant faisant des fausses routes pendant ses repas ? »
- « Quel est mon niveau de responsabilité vis-à-vis de l'accompagnement de cet enfant en situation de handicap moteur ? »
- « Est-ce le travail d'un animateur périscolaire d'aider un enfant en situation de handicap à aller aux toilettes ? »

Socle commun de réponses :

- l'inclusion d'un enfant en situation de handicap n'est pas la question d'une seule personne (AvI, animateur référent...) mais bien celle de l'ensemble de l'équipe d'animation de l'ALSH, de l'ALAE ou du séjour de vacances.
- l'accueil et l'accompagnement de l'enfant ne s'improvisent pas : l'inclusion est un projet qui se construit en partenariat avec :
 - o les parents (qui ont des savoir-faire du quotidien)
 - les professionnels (éducateurs, médecins, infirmier scolaire, orthophoniste, ergothérapeute...) qui accueillent et accompagnent également l'enfant
- il y a nécessité d'aller à la rencontre de la famille et des professionnels afin de poser toutes les questions au regard de l'inclusion de l'enfant, d'obtenir les réponses des différents partenaires puis d'élaborer des solutions à essaimer au sein de l'ensemble de l'équipe d'animation
- il est important que l'accueil soit discuté en équipe : échanges sur les tabous, les peurs, les freins, les enthousiasmes et expériences de chacun.
 Ceci afin d'évaluer la relation que chacun a au handicap pour que l'équipe puisse faire cohésion autour de l'accueil de l'enfant.
- s'il n'a pas été possible d'anticiper, il n'est jamais trop tard pour rencontrer la famille de l'enfant et les professionnels et d'échanger en équipe.

Il est important d'avoir un discours à la fois responsabilisant, déculpabilisant et rassurant pour l'équipe d'animation :

- « Il est normal de se poser ces questions quand on est soucieux de bien faire»
- « Votre appréhension, voire inquiétude ou peur, est légitime »
- « Vous travaillez au sein d'un accueil de loisirs, l'enfant y est accueilli pour s'amuser et s'épanouir »
- « Vous accueillez cet enfant pendant un temps de loisirs et non pendant un temps de soins ».



La FAQ du SIAM

(Foire Aux Questions)

Quatre exemples de situations rencontrées en ALSH / ALAE / séjour de vacances

1. Un enfant de 9 ans doit être accompagné pour prendre ses repas car il n'est pas autonome et il fait des fausses routes. Que dois-je savoir ?

La fausse route : obstruction partielle ou totale des voies aériennes par un aliment (= il part vers les poumons), l'enfant s'étouffe >>> il faut intervenir.

Prévenir la fausse route : mixer, hacher menu les aliments, eau gélifiée. S'assurer que le régime correspond bien aux besoins de l'enfant. L'environnement de l'enfant doit être apaisé pendant la prise de repas : être dans des conditions sereines et une ambiance la moins agitée possible.

En cas de fausse route >>> urgence : il existe des gestes techniques précis (méthode Heimlich) pour libérer les voies aériennes obstruées.

Un accompagnement est possible par un médecin régulateur du Samu, le cas échéant uniquement pour se rassurer et être conforté dans les bons gestes effectués auprès de l'enfant pendant sa crise.

Sensibilisation de l'équipe aux gestes qui sauvent (= une synthèse des points essentiels du PSC1, Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et repérage en amont au sein de l'équipe des animateurs ayant le PSC1 ou le SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

2. J'accueille un enfant épileptique non stabilisé pour lequel il y a un PAI et les parents nous ont confié un protocole d'urgence en cas de crise.

Il n'est pas possible d'improviser. L'intégralité de l'équipe doit connaître le protocole. En amont de l'accueil, il est obligatoire qu'un infirmier (scolaire, de l'établissement médico-social où est accueilli l'enfant...) sensibilise l'équipe d'animation à ces gestes.

Demander aux parents s'ils sont d'accord pour transmettre le PAI.

Un accompagnement est possible par un médecin régulateur du Samu, le cas échéant uniquement pour se rassurer et être conforté dans les bons gestes effectués auprès de l'enfant pendant sa crise.



La FAQ du SIAM

(Foire Aux Questions)

3. J'accueille une fille de 10 ans en situation de handicap intellectuel et qui a besoin d'être accompagnée pour aller aux toilettes. Qui peut s'en charger? Un animateur homme? Seul? Dans les toilettes où sont présents les autres enfants?

Tout animateur peut le faire : le plus important à prendre en compte dans cette situation est la confiance mutuelle établie avec la famille et avec l'enfant. Il est donc nécessaire d'anticiper ces gestes et cet accompagnement avec eux en amont de l'accueil.

Ces actes d'accompagnement sont habituels et admis par l'enfant : il a l'habitude, ce qui n'est pas le cas pour l'animateur. L'échange avec la famille va permettre de se rassurer mutuellement.

Au quotidien, d'un point de vue logistique : il est nécessaire de prévoir les changes, de choisir des toilettes individuelles et de cibler un lieu discret et adapté pour accompagner l'enfant pendant la toilette et le change de l'enfant.

Il est nécessaire d'organiser cela dans les meilleurs conditions possibles : pas dans les toilettes collectives pour préserver l'intimité de l'enfant.

4. J'accueille un enfant se déplaçant en fauteuil qui a besoin d'être porté pour certains déplacements. Comment je le porte ?

Une technique s'applique pour ne pas faire mal à l'enfant et préserver l'intégrité physique de la personne qui le fait. Des professionnels (ex : ergothérapeutes) dispensent ce savoir (exemple de la formation PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et les parents peuvent également transmettre leurs pratiques. Il est important de mettre en place une relation de confiance avec l'enfant qui passe en particulier par une verbalisation des actes de manutention et de déplacement tout au long de l'accueil.

Plus largement et dans toutes les situations

- Il est nécessaire d'avoir un temps d'échanges et de médiation d'un point de vue déontologique sur ce qui peut potentiellement préoccuper les membres de l'équipe d'animation.
- Il est possible de mobiliser le Siam et les référents handicap, idéalement en amont de ce type d'accueil en inclusion, pour un temps de sensibilisation, de préparation de l'accueil de l'enfant et d'échanges au sein de l'équipe d'animation.
- Il est indispensable d'observer l'enfant pour être en capacité de réadapter les réponses apportées quotidiennement, et permettre une transmission de cette information à l'ensemble de l'équipe, à la famille et aux professionnels qui accompagnent l'enfant.